

CHARTRE DU NAGEUR - SAISON 2026 - 2027

1. Le nageur s'engage à venir s'entraîner de manière régulière aux différents entraînements de son groupe. En cas de problème, le nageur s'engage à prévenir l'entraîneur de son éventuel retard.
2. Le nageur s'engage à se présenter à l'heure sur le bord du bassin, en tenue, à l'horaire fixé par l'entraîneur.
3. Le nageur s'engage à apporter à chaque entraînement le matériel demandé en début de saison, ainsi qu'une bouteille d'eau.
4. Dans un groupe à visée compétitive, le nageur s'engage à participer aux compétitions que l'entraîneur aura choisies. Tout manquement sans justification aura pour conséquence un avertissement au nageur (Cf article 8).
5. Le nageur s'engage pendant les compétitions à porter le tee-shirt et le bonnet du LUC Natation.
6. Le nageur s'engage à faire preuve de politesse envers le personnel des piscines, ainsi qu'envers les différents entraîneurs, les parents, les bénévoles et les autres nageurs. Il s'engage également à respecter les différentes structures accueillant le LUC Natation.
7. Les horaires de départ et de retour doivent être respectés pour permettre au nageur d'être dans les meilleures conditions possibles le jour de la compétition.
8. Le nageur se doit d'avoir une attitude exemplaire lors des entraînements et des compétitions. Il est là pour nager, progresser, et donner le meilleur de lui-même. Les différents entre nageurs n'ont pas à perturber ni l'entraînement ni le déroulement des compétitions.

En cas de non-respect de ces règles, trois niveaux de sanctions ont été prévus :

1. L'entraîneur (que ce soit celui du groupe ou d'un autre groupe) pose un avertissement au(x) nageur(s).
2. Avertissement posé par le Président du LUC Natation avec rappel du règlement signé.
3. Passage devant la commission disciplinaire (composée de l'entraîneur, du directeur technique, de membres du bureau, du nageur concerné ainsi que de son représentant) avec des sanctions allant de :

1 - Non-engagement aux compétitions et/ou au(x) stage(s)

2 - Exclusion temporaire de l'entraînement

3 - Exclusion définitive du club

Signature du Nageur

Signature de l'entraîneur

Signature des Parents

Signature du Président